

SOMMET EURO-MÉDITERRANÉEN DES CONSEILS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ET INSTITUTIONS SIMILAIRES

Barcelone, les 11 et 12 novembre 2013

DÉCLARATION FINALE

1. Les représentants et représentantes des conseils économiques et sociaux (CES) et institutions similaires et les acteurs économiques et sociaux des pays partenaires euro-méditerranéens qui ne possèdent pas de tels conseils ou institutions similaires, ainsi que des délégués de certaines associations et ONG de la région euro-méditerranéenne, rassemblés sur la base du mandat conféré par la déclaration de Barcelone de 1995 et prolongé dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée (UpM), ont tenu leur réunion de 2013 au secrétariat de l'Union pour la Méditerranée à Barcelone. Les participants remercient chaleureusement le secrétariat de l'Union pour la Méditerranée et le Conseil économique et social d'Espagne pour leur hospitalité et leur contribution à la réussite du Sommet.

S'agissant du contexte politique

Les participants:

2. **condamnent toutes les violences commises dans la région euro-méditerranéenne**, qu'elles prennent la forme de répressions directes ou indirectes de l'État à l'encontre de la société civile, d'effusions de sang motivées par des considérations religieuses ou idéologiques, de conflits interethniques et intertribaux ou de violences militaires manifestes. S'agissant de ces dernières violences, ils déplorent vivement la situation en Syrie, dont les principales victimes sont des civils innocents parmi lesquels figurent très souvent des enfants, et invitent instamment les parties prenantes à entamer des pourparlers de transition;
3. se félicitent des travaux menés par les organisations de la société civile et du secteur humanitaire, ainsi que par les médias, en Syrie et dans les pays voisins, dans des circonstances difficiles. À cet égard, ils exhortent la communauté internationale à soutenir et à fournir un appui financier et matériel complémentaire aux pays qui accueillent des réfugiés syriens;

4. condamnent l'utilisation d'armes chimiques sur des cibles tant civiles que militaires, et demandent le plein respect des décisions de la communauté internationale;
5. **notent avec une inquiétude grandissante que les droits fondamentaux sont bafoués dans un nombre croissant de pays de la région**, et insistent sur la nécessité de mettre fin à toutes ces violations des droits de l'homme, qui pour leur majorité visent les femmes. En outre, ils exhortent les gouvernements à mettre en œuvre des transitions démocratiques pleines et entières et à reconnaître l'inaliénabilité et l'indivisibilité des droits consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, notamment des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels énoncés dans les protocoles y afférents et dans les protocoles régionaux;
6. exhortent les autorités politiques et la communauté internationale à prendre toutes les mesures nécessaires pour parvenir à une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien, sur la base des résolutions pertinentes des Nations unies.

S'agissant des opportunités et des défis rencontrés par les organisations de la société civile dans la région euro-méditerranéenne, ainsi que des responsabilités des autorités politiques à cet égard

Les participants:

7. **notent avec satisfaction que des organisations de la société civile nouvelles et indépendantes continuent d'être créées et de se développer** en dépit des circonstances difficiles rencontrées dans de nombreux pays de la région, et appuient les initiatives que ces organisations sont en train de prendre pour promouvoir le dialogue national avec le gouvernement de leur pays et consolider les transitions politiques;
8. **déplorent que certains gouvernements ne garantissent pas les libertés fondamentales**, notamment la liberté de réunion, d'association et d'expression, et essaient d'entraver le travail d'organisations indépendantes de la société civile, y compris d'organisations socio-professionnelles, telles que les syndicats et les organisations patronales; ils appellent les gouvernements à promouvoir le dialogue social comme outil de bonne gouvernance des politiques publiques;
9. ont la conviction que l'UE se doit d'exiger plus fortement la mise en œuvre des dispositions relatives à la protection des libertés fondamentales et des droits individuels;
10. **reconnaissent le rôle essentiel que peuvent jouer les conseils économiques et sociaux et institutions similaires dans la mise en place d'un dialogue et la recherche d'un consensus** entre les organisations de la société civile et au sein de la société en général et appellent les gouvernements des pays du Sud à créer et reconnaître sur le plan institutionnel les CES ou institutions similaires;

11. soulignent l'importance de renforcer les capacités des acteurs de la société civile et le développement de la coopération entre ceux-ci et les autorités politiques;

S'agissant de la situation actuelle et des perspectives concernant la création de conseils économiques et sociaux

Les participants:

12. **attirent l'attention sur la Charte du réseau euro-méditerranéen des conseils économiques et sociaux adoptée lors du sommet euro-méditerranéen des CES et institutions similaires** de 2012, à Amman, qui est la référence principale pour la création et la consolidation de CES dans la région euro-méditerranéenne;
13. prennent note de l'ajout des questions environnementales au champ d'action du Conseil économique, social et environnemental du Maroc et prennent note des travaux réalisés à la demande du Roi sur le nouveau modèle de développement des provinces du Sud;
14. se félicitent de la proposition de créer un CES palestinien et insistent pour que ce futur CES soit composé de l'ensemble des principales parties prenantes de la société civile palestinienne;
15. prennent note des travaux du Conseil économique et social israélien et invitent les autorités israéliennes à reconnaître officiellement le statut consultatif de ce CES au sein de l'État;
16. prennent note des activités du CNES d'Algérie et, en particulier, de son travail d'écoute de la société civile entrepris à la demande du Président de la République, ainsi que de la création d'un institut du développement durable relié à l'université des Nations unies et chargé de mettre en œuvre au plan académique les objectifs de l'agenda post 2015;
17. prennent note des activités du CES de Mauritanie, et appuient pleinement les efforts qu'il déploie pour améliorer son rôle consultatif auprès du gouvernement;
18. prennent note du travail qui a été fait par le CES de Jordanie tout au long de l'année dernière, qu'ils soutiennent pleinement;
19. encouragent l'Égypte à créer un CES et plaident pour la reprise des activités du CES du Liban et pour la réactivation du CES de Tunisie.

S'agissant de l'UpM et de la participation de la société civile à l'UpM

20. **se réjouissent de la volonté de l'UpM de mieux intégrer les CES et acteurs économiques et sociaux dans ses activités.** Ces acteurs sont encouragés, avec le soutien de l'UpM, à participer encore plus à l'identification, la mise en œuvre et le suivi des projets de l'UpM afin de favoriser leur réussite et de développer un sentiment d'appropriation par les populations. La possibilité d'une contribution plus structurée et régulière des CES aux conférences ministérielles est également recherchée;
21. soulignent que le réseau euro-méditerranéen des conseils économiques et sociaux et institutions similaires est totalement disposé à faciliter ce processus et à coopérer étroitement avec le secrétariat de l'UpM.

S'agissant de la politique macro-économique et du défi de l'emploi des jeunes dans le Nord et le Sud de la région euro-méditerranéenne

Les participants:

22. soulignent que le développement macro-économique est une priorité pour le Nord et le Sud de la région méditerranéenne. Ce développement doit intégrer les dimensions sociales et environnementales et est subordonné à une bonne gouvernance politique et économique, à laquelle doivent participer tous les acteurs économiques et sociaux de la société civile;
23. soulignent que les accords commerciaux entre l'UE et le Sud doivent contribuer au développement durable et la création d'emploi; ils doivent être adaptés aux intérêts réels actuels des deux parties et comprendre des mécanismes de suivi et de participation par la société civile; celle-ci doit également être informée et pouvoir contribuer au processus de négociation de ces accords;
24. **soulignent que les efforts déployés dans le domaine des accords commerciaux doivent être combinés à l'introduction d'une culture de créativité** et notamment un soutien aux activités de recherche et développement dans le domaine des technologies novatrices et le développement des infrastructures liées aux technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'à l'augmentation des investissements directs étrangers;
25. **soulignent que la pierre angulaire du partenariat économique doit être la création d'emplois pour un grand nombre de jeunes des deux rives de la Méditerranée.** Dans les pays du Sud, quelque 58 % de la population a moins de 30 ans et 18 millions d'emplois doivent être créés au cours des dix prochaines années;
26. soulignent que, les PME représentant 90 % des entreprises dans la plupart des pays et créant l'essentiel des nouveaux emplois, **les programmes d'entrepreneuriat et de soutien aux**

PME devraient constituer un élément central de la stratégie de l'emploi; soulignent que les accords commerciaux entre l'UE et les pays du Sud doivent être accompagnés de dispositions spécifiques de soutien des PME;

27. soulignent que la promotion de l'entrepreneuriat devrait viser l'élimination des obstacles bloquant le développement des entreprises, en particulier l'accès au financement et à l'information;
28. se félicitent des ressources existantes pour la coopération méditerranéenne, telles que le programme "Erasmus pour les jeunes entrepreneurs", tout en insistant sur la nécessité d'intégrer ces programmes dans une stratégie entrepreneuriale plus complète, sous la houlette de l'UpM. L'une des premières mesures de cette nouvelle stratégie devrait être d'adapter la Charte euro-méditerranéenne des entreprises afin de l'aligner sur la loi de 2008 sur les petites entreprises (Small Business Act);
29. attirent l'attention sur le fait que, en particulier dans les zones rurales et dans les régions moins attrayantes pour l'investissement étranger, **les formules d'économie sociale peuvent aussi contribuer au développement de l'entrepreneuriat et à l'implantation d'un tissu productif, tout en favorisant la cohésion sociale;**
30. notent toutefois que, bien qu'elle soit un élément clef du partenariat économique, la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi indépendant n'est pas un remède miracle aux difficultés économiques des régions. Ils insistent sur la **nécessité de mieux faire coïncider les compétences des travailleurs et les besoins du marché du travail** dans le cadre d'efforts déployés conjointement par le gouvernement, le secteur privé et les organisations syndicales. À cet égard, la formation tout au long de la vie doit être encouragée;
31. soulignent que ces acteurs clefs doivent veiller à ce que leurs stratégies d'adéquation des compétences et d'entrée sur le marché du travail combinent des mesures préventives et des mesures correctives, en particulier pour ce qui est du décrochage scolaire. Ces stratégies devraient permettre d'améliorer les ressources de financement consacrées à la formation, ainsi que sa qualité, d'adapter les formations disponibles aux besoins économiques, de promouvoir les services d'orientation professionnelle, de mettre à disposition des systèmes de placement pour les jeunes et de garantir la formation professionnelle ainsi que le développement des compétences. Ils soutiennent, à cet égard, les activités de la Fondation européenne pour la Formation (ETF) et demandent un soutien accru pour la réforme des politiques de formation et d'enseignement professionnels;
32. se félicitent de l'initiative régionale "MED4JOBS" de l'UpM, qui vise à renforcer l'employabilité des jeunes et des femmes, à combler le fossé entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, ainsi qu'à promouvoir l'esprit d'entreprise et le développement du secteur privé.

S'agissant de la situation des femmes dans la région euro-méditerranéenne et, plus spécifiquement, de leur situation économique et sociale

Les participants:

33. **expriment leur vive inquiétude au sujet de la détérioration que connaissent les droits des femmes dans plusieurs pays de la région**, y compris dans ceux où les femmes bénéficiaient jusqu'à récemment de droits relativement importants par rapport au reste de la région. Ils déplorent que les gouvernements ne soient pas parvenus à ratifier ni à mettre en œuvre sans réserves la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Convention CEDAW) qui protège les femmes et les enfants contre la violence, ou qu'ils aient purement et simplement refusé de le faire; ils soutiennent les différents processus en cours aux Nations unies visant à promouvoir le statut de la femme, notamment dans le cadre du processus post-2015;
34. se félicitent de la tenue, le 12 septembre 2013 à Paris, de la conférence ministérielle de l'UpM consacrée aux femmes et en approuvent la déclaration finale. Ils dénoncent cependant l'incohérence majeure entre le texte de cette déclaration et les politiques menées par certains gouvernements de la région et attirent l'attention sur le fait que malgré les violations croissantes des droits des femmes et la détérioration que subit la situation des femmes, les gouvernements nationaux des pays du Nord et du Sud n'ont jusqu'à présent pas réussi à prendre des mesures suffisantes afin de soutenir les femmes et de mettre en œuvre les précédentes déclarations ministérielles d'Istanbul et de Marrakech. Les acteurs internationaux tels que l'UE devraient accroître leur soutien à la mise-en-œuvre de ces déclarations et en assurer le suivi;
35. estiment que le suivi de la situation des femmes qu'effectue la société civile reste un instrument indispensable pour exercer une pression sur les pays de la région;
36. **saluent, à cet égard, le courage et la cohérence des efforts déployés par les organisations de femmes de la société civile** pour protéger leurs droits face aux campagnes de dénigrement et aux mesures juridiques adoptées par certains gouvernements et aux pressions exercées par certains mouvements religieux afin de paralyser leurs activités et de restreindre dans une large mesure la participation des femmes à la vie publique;
37. **attirent l'attention sur le fait que le niveau de participation des femmes à la vie économique dans la région euro-méditerranéenne demeure le plus bas à l'échelle planétaire**, avec moins de 25 % de femmes qui travaillaient en 2009, la plupart étant employées par le secteur public. Ils soulignent également la nécessité de disposer de statistiques fiables et actualisées sur la situation des femmes aux niveaux national et régional;

38. insistent sur le fait qu'il importe de garantir aux femmes et aux jeunes filles l'égalité d'accès à l'éducation, de réduire les différences entre l'enseignement dispensé aux femmes et les compétences dont elles ont besoin sur le lieu de travail et d'améliorer de manière significative l'accès à l'éducation pour les femmes et les jeunes filles des zones rurales;
39. **appellent les gouvernements à favoriser, avec le soutien de l'OIT, l'instauration de conditions de travail sûres et favorables aux femmes, en adoptant des mesures visant à lutter contre le harcèlement et les discriminations.** La mise en place de structures d'accueil pour les enfants et les autres personnes dépendantes ainsi que l'adoption de droits à des congés de maternité et à une retraite digne sont également demandées. Ils appellent aussi les associations professionnelles et les autres organisations non gouvernementales à favoriser la présence de femmes au sein des organes de décision;
40. soulignent tout particulièrement les difficultés auxquelles font face les femmes pour créer des entreprises viables dans leur pays et demandent aux gouvernements des pays concernés et à l'UE de favoriser l'entrepreneuriat féminin;
41. **souscrivent sans réserve aux efforts déployés par le secrétariat de l'UpM pour promouvoir les projets de soutien aux femmes,** notamment ceux qui renforcent l'autonomie économique des femmes, favorisent une approche intégrée de la question du genre, et invitent le secrétariat de l'UpM à mettre à profit la conférence qui sera consacrée à ce sujet en mars 2014 pour communiquer sur les solutions trouvées aux problèmes mentionnés précédemment et pour associer la société civile aux projets dès lors que cela s'avère possible.

S'agissant de la nécessité d'une gestion plus durable des ressources en eau pour l'avenir

Les participants:

42. soulignent que **l'accès à l'eau est un droit de l'homme et préconisent une action urgente afin d'améliorer l'accès des populations à l'eau;**
43. attirent l'attention sur le fait que dans la région euro-méditerranéenne, l'accès à l'eau est le principal problème lié aux ressources, puisque 60 % de la population mondiale dite "pauvre" en eau vit dans cette région, et que l'ampleur de ce problème s'accroît rapidement;
44. **soulignent que la rareté de l'eau et les tensions politiques, sociales et économiques qui y sont liées devraient s'aggraver** en raison de la poursuite de la croissance démographique dans les parties méridionale et orientale de la région méditerranéenne, du développement du tourisme, de l'industrie et de l'agriculture et de l'indiscutable impact du changement climatique. Ils insistent dès lors sur la nécessité d'adopter une approche pluridisciplinaire et intersectorielle pour la gestion de l'eau;

45. font observer qu'au niveau politique, il faut **opter pour une stratégie intégrée de la coopération dans le domaine de l'eau sous l'égide de l'UpM** pour éviter que l'on adopte des politiques du "chacun pour soi". Ils soulignent que la **région euro-méditerranéenne doit se doter d'une politique commune de l'eau**, afin de contribuer à mettre en place une stratégie de partage équitable de l'eau dans la région méditerranéenne; cette stratégie pourrait prévoir des sanctions, économiques ou autres, en cas d'infraction;
46. préconisent le dialogue entre pays frontaliers pour mettre en œuvre l'accès équitable aux ressources en eau dans le respect des dispositions du Conseil de sécurité de l'ONU et du droit fondamental à disposer de cette ressource;
47. expriment leur soutien solidaire aux préoccupations des pays frontaliers de la Syrie en termes d'appui et d'accueil des réfugiés en ce qui concerne leur accès à l'eau;
48. font observer que l'augmentation de la demande en eau ne pourra pas être satisfaite par un simple renforcement de l'approvisionnement provenant des ressources existantes; les gouvernements devraient donc s'atteler en priorité **à améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau** avec pour objectif de réduire de 30 % le gaspillage de l'eau dans la région;
49. soulignent que parallèlement, des efforts doivent porter sur le développement des ressources d'eau renouvelables telles que le dessalement, et **préconisent que des fonds supplémentaires soient consacrés à la recherche portant sur de nouvelles technologies de production d'eau**, y compris pour une application au niveau local;
50. invitent dès lors les gouvernements à s'appuyer sur l'Union pour la Méditerranée pour faire de l'utilisation plus efficace de l'eau un objectif politique prioritaire, tant au niveau national que régional, en particulier dans le domaine de l'agriculture où l'irrigation manque d'efficacité, et à débloquer davantage de fonds pour la recherche portant sur de nouvelles technologies de production d'eau;
51. se félicitent de l'initiative intitulée "Relever les défis en matière de gouvernance pour la mobilisation de financements pour le secteur méditerranéen de l'eau" approuvée par l'UpM et des récents efforts consentis pour harmoniser les indicateurs qu'utilisent les pays et les institutions régionales pour leurs politiques et leurs actions de suivi afin d'instaurer une gestion de l'eau plus efficace par-delà les frontières;
52. préconisent d'assurer la formation et la protection sociale et sanitaire du personnel associé à la réalisation de missions publiques et privées liées à la mise en application du droit fondamental d'accès à l'eau;
53. soutiennent la coopération entre pays riverains du bassin méditerranéen sur des projets proches des préoccupations de la société civile et avec l'implication pleine et entière de celle-ci;

54. **soulignent combien il est essentiel que la société civile et les collectivités locales s'associent pleinement aux efforts déployés pour la gestion de l'eau et sa préservation** afin de garantir que les politiques régionales et nationales dans le domaine de l'eau soient mises en œuvre avec le plus d'efficacité possible, et qu'elles répondent aux besoins de l'ensemble des groupes de population et des acteurs locaux. Dans ce cadre, ils appellent l'UpM à mettre en place un dialogue structuré sur les questions de l'eau avec la société civile.

S'agissant de l'objectif consistant à favoriser la mobilité et à gérer les migrations dans la région euro-méditerranéenne

Les participants:

55. **déplorent toutes les pertes de vies humaines en Méditerranée et dans l'ensemble** de la région dues aux tentatives désespérées des migrants d'entrer dans l'UE, et notamment, le drame récent de Lampedusa; condamnent l'exploitation des migrants par les trafiquants d'êtres humains, qui doivent faire l'objet de sanctions sévères, et insistent sur le fait que les migrants doivent être traités dans le plein respect des droits de l'homme;
56. **regrettent que les États membres de l'UE ne parviennent pas à gérer la question de l'immigration de façon décisive** et soulignent qu'en raison du caractère transnational de ces enjeux, l'UE doit adopter une politique commune de l'immigration efficace et alléger la pression que subissent les États situés en première ligne grâce à une approche globale de la question notamment pour les aspects sanitaires et administratifs;
57. **insistent sur la nécessité, dans le cadre d'un mandat renouvelé, de renforcer l'autonomie et les moyens financiers de l'agence Frontex** et de lui donner pour mission d'intégrer, dans le respect des droits de l'homme, les différents aspects de la politique maritime de l'UE, tels que la police, la surveillance des ports, les douanes, le commerce, la pêche, afin de faciliter la coordination des opérations européennes conjointes. Ils soulignent néanmoins que Frontex devrait demeurer sous le contrôle du Parlement européen;
58. préconisent l'adoption d'une politique de la mobilité Sud-Sud et Nord-Sud cohérente pour l'ensemble de la région qui associe la société civile et prenne en compte l'ensemble des facteurs politiques, économiques, sociaux et culturels liés aux migrations, y compris les besoins et les contraintes des différents pays, ainsi que le respect des droits des travailleurs migrants tels que définis par les conventions de l'OIT, notamment les conventions 97 et 143;
59. **appellent l'UE à développer ses accords sur la migration et la mobilité avec les pays tiers**. Un cadre général de coopération avec les pays tiers doté de financements adéquats est nécessaire pour remédier aux problèmes de sécurité et pour lutter contre le crime organisé et l'immigration clandestine;

60. insistent sur l'importance de favoriser le développement social et économique de nombreux pays partenaires méditerranéens et africains, qui pourront à leur tour remédier à la complexité et à l'intensité des flux migratoires de ces pays d'origine vers les pays du Sud de l'UE mais aussi vers certains pays partenaires du Sud;
61. insistent sur le fait que la future prospérité de la région méditerranéenne ne dépend pas uniquement des échanges de biens et de services, mais aussi de la libre circulation des personnes, des compétences et du savoir-faire, et que de tels échanges doivent être davantage encouragés par le biais de partenariats pour le renforcement de la mobilité, qui soient bénéfiques pour toutes les parties;
62. **condamnent, dans ce contexte, l'essor que connaissent en Europe l'intolérance, le racisme et la xénophobie à l'égard des migrants** et appellent les gouvernements de l'UE et les organisations de la société civile à agir afin de soutenir une meilleure intégration des migrants dans l'UE.

S'agissant du programme TRESMED 4

Les participants :

63. soulignent les bons résultats obtenus par le projet TRESMED 4 et invitent l'UE à renouveler le projet en assurant une meilleure implication des CES partenaires dans la conception et le développement du projet.

S'agissant du programme de travail 2014

Les participants:

64. confirment qu'au sommet de 2014, il sera traité du thème suivant déjà adopté en 2012:
 - a) Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans la région euro-méditerranéenne.
 65. soulignent que des thèmes additionnels à traiter au sommet de 2014 seront décidés avant la fin de 2013.
-